

COMMUNIQUÉ DE PRESSE O3 Partners

Paris – 26 février 2025

Les plans avec classes de parties affectées au service d'un acteur de la décarbonation

Hopium : le consensus autour d'une pile innovante à combustible hydrogène visant la décarbonation des transports lourds.

Le 17 février 2025 a marqué une nouvelle étape pour Hopium, *cleantech spécialisée dans motorisation électrique à pile à combustible hydrogène*, avec l'analyse des votes des classes de parties affectées, qu'elles réunissent les créanciers publics, privés ou les actionnaires et détenteurs de capital.

Indicateur essentiel pour la juridiction parisienne, ce vote de soutien de 11 classes sur les 13 constituées par l'administrateur judiciaire démontre l'intérêt collectif pour la technologie innovante d'Hopium.

Ce vote favorable a pu être obtenu grâce aux échanges constants avec les représentants du CIRI (comité interministériel de restructuration industrielle) qui se sont fait l'écho des réserves de certains créanciers publics.

Le plan initial a intégré les ajustements nécessaires pour répondre à leurs préoccupations légitimes emportant le vote unanime de tous les créanciers publics réunis dans 4 classes différentes en raison du caractère rémissible ou non de leurs créances.

Pour assurer le succès d'un plan de redressement avec vote des classes de parties affectées, l'administrateur judiciaire et l'entreprise doivent convaincre de l'intérêt du projet d'entreprise plutôt qu'imposer une solution simplement parce qu'elle est préférable à la liquidation judiciaire.

« Parce que nous sommes mandataires de justice et l'interface entre la société et ses créanciers, nous leur devons une information objective et transparente sans méconnaître le caractère en partie aléatoire de tout plan, tout en conservant une forme d'optimisme sans lequel il n'y a pas de création de valeur et pas de plan » déclare Isabelle Didier.

En l'espèce, quand la procédure s'est ouverte en juillet 2023, il n'était pas évident pour des non-spécialistes d'avoir une vision du potentiel de la pile Hopium et de son niveau de maturité technologique.

La conviction des équipes et la détermination du management ont permis de franchir les étapes 6 et 7 de l'échelle TRL (Technology Readiness Level).

La présentation du plan de redressement s'appuie sur un business plan dont la pertinence dépend de la volonté politique d'accompagner la décarbonation et ne sera donc validée que dans 3 ans.

Mais le plan de redressement, s'il est approuvé par le tribunal lors de l'audience du 27 février, permettra à la société de franchir une nouvelle étape.

Sortie de la procédure collective, elle devient éligible aux aides publiques qui accompagnent les projets liés à la décarbonation et notamment ceux du programme France 2030. Elle devient un partenaire industriel et un fabricant avec lequel on peut signer des marchés. C'est une entreprise dans laquelle on peut investir pour accompagner son développement.

Une confiance forte dans la technologie développée par Hopium.

Le plan pour être mis en œuvre suppose des efforts importants de tous les créanciers.

Ces délais longs et / ou l'abandon d'une partie substantielle de leur créance trouvent leur justification dans l'intérêt du projet à terme.

C'est évidemment grâce au fonds Atlas Special Opportunities, partenaire de l'entreprise depuis 2022 qui continuera d'assurer le financement de la structure sur les 15 prochains mois que le plan a pu être soumis au vote des créanciers.

Une 1^{ère} vente emblématique de pile marine, pour la sport-tech K-Challenge, destinée à équiper les bateaux d'assistance d'Orient Express Racing Team lors de la prochaine course de voile de l'America's cup, a permis de tester la maîtrise de la technologie de propulsion maritime lui permettant d'aborder les marchés de niche tels que le maritime et portuaire.

L'environnement judiciaire : mandataires de justice, juge-commissaire, de même que le CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle) et les créanciers se sont mobilisés pour permettre à Hopium de franchir l'étape de la procédure collective rendue nécessaire par le changement de cap opéré début 2023 et la restructuration sociale qu'il imposait.

La décision du tribunal des affaires économiques de Paris à la suite de l'audience du 27 février 2025 marquera la fin de cette phase de reconstruction.

La suite sera dans les mains de l'entreprise.

Il lui appartiendra de nouer les relations commerciales et industrielles durables lui permettant de développer sa stratégie de pénétration des marchés de niche puis des transports lourds utilisant l'hydrogène et d'identifier les partenaires industriels ou financiers lui permettant d'assurer la pérennité du projet en la dotant des moyens nécessaires à son industrialisation.

Pendant toute la durée du plan, l'entreprise reste suivie par l'administrateur judiciaire, devenu commissaire à l'exécution du plan. L'entrée au capital de nouveaux actionnaires devra être soumise à la juridiction parisienne.

Mais d'ores et déjà, tous les éléments sont réunis au sein de l'entreprise pour lui permettre d'assurer à sa technologie de pointe et à son équipe passionnée et investie de se projeter dans l'avenir avec optimisme.



À propos d'O3 Partners :

O3 Partners est la première société pluriprofessionnelle d'exercice des professions d'administrateur judiciaire, avocat et expert-comptable.

Elle a été désignée par le Tribunal de Commerce de Paris, en juillet 2023 pour assister la société Hopium dans la phase de redressement et de présentation du plan.